

ALCA AUDIT SAS

Société de Commissariat aux Comptes membre de la Compagnie Régionale de Colmar

SOLIDAIRES INFORMATIQUE

Siège social :
31, rue de la Grange aux Belles
75010 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2025

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de SOLIDAIRES INFORMATIQUE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de SOLIDAIRES INFORMATIQUE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilité du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le Code de Déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'assemblée

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Bureau et dans les autres documents adressés aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de SOLIDAIRES INFORMATIQUE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la structure ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumul, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre syndicat.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Truchtersheim, le 11 mai 2026
Le Commissaire aux comptes
ALCA AUDIT



Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	8 121	3 174	4 946	5 358
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	80 734		80 734	79 178
	Prêts	7 910		7 910	
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières	27 450		27 450	20 950
	TOTAL (II)	124 214	3 174	121 040	105 486
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	5 072		5 072	
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
COMPTES DE REGULARISATION	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	4 342		4 342	281
	Charges constatées d'avance	9 180		9 180	
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	252 153		252 153	203 440
	TOTAL (III)	270 747		270 747	203 721
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	394 961	3 174	391 787	309 207
(1) dont immobilisations financières à moins d'un an				35 360	20 950
(2) dont créances à plus d'un an					



Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres	298 407	305 107	
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice	63 138	(6 700)	
	Total des fonds propres (situation nette)	361 546	298 407
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
	Total des fonds propres	361 546	298 407
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)	1 644	2 115
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 463	5 561
	Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	299	3 124	
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	1 835		
Produits constatés d'avance (1)			
	Total des dettes	30 241	10 800
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
TOTAL PASSIF		391 787	309 207
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		63 138,29	(6 699,72)
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		30 241	10 800
(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat

1/2

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	429 054	313 448
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service		
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	3 760	110
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	39 638	16 820
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		
	Utilisations des fonds dédiés		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	20 377	39 408
Total des produits d'exploitation		492 828	369 787
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	366 580	294 166
	Aides financières	44 957	50 823
	Impôts, taxes et versements assimilés	540	667
	Salaires		12 002
	Cotisations sociales		6 619
	Dotation aux amortissements et dépréciations	2 469	705
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	16 976	9 928
Total des charges d'exploitation		431 522	374 911
RESULTAT D'EXPLOITATION		61 306	(5 124)



Compte de Résultat

2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		61 306	(5 124)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	1 833	1 809
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des immobilisations financières cédées		
Total des produits financiers		1 833	1 809
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		1 833	1 809
RESULTAT COURANT avant impôts		63 138	(3 315)
	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles		3 385
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(3 385)
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		494 661	371 596
TOTAL DES CHARGES		431 522	378 296
EXCEDENT ou DEFICIT		63 138	(6 700)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			



Etats financiers au 31/12/2025

Annexes



Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **391 787 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **494 661 euros** et un total **charges** de **431 522 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **63 138 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12 mois**.

Présentation de l'entité :

Le Syndicat Solidaires Informatique a pour objectif l'étude et la défense des droits ainsi que des intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels immédiats et à venir des travailleur'euses de son champ de compétence (cabinets de conseils et d'expertises, sociétés informatiques, sociétés en informatique télécoms et de l'électronique de communication, sociétés de développement de jeux vidéo et des activités connexes).

Il a notamment pour but :

- l'émancipation des travailleur'euses, par la défense de leurs intérêts matériels et moraux individuels et collectifs, leurs intérêts économiques collectifs en favorisant l'accès de chacun'e à la parole et au débat public.
- de renforcer la solidarité entre travailleur'euses et de lutter contre toute forme d'exploitation, de mise en concurrence ou de discriminations. Il oeuvre à la création de strictures interprofessionnelles.
- d'apporter aux travailleur'euses conseils et assistance devant toutes les juridictions, sous réserve du respect des objectifs du Syndicat.
- dans le domaine professionnel, social ou culturel, de prendre toutes initiatives susceptibles d'aider les travailleur'euses, d'éditer toutes publications nécessaires à leur information ou à populariser les buts poursuivis par le Syndicat.
- d'élaborer la revendication, conduire et soutenir l'action, négocier et signer les accords collectifs en accord avec les adhérent'es ou les Sections.
- de représenter les travailleur'euses auprès des pouvoirs publics et du patronat.

Le champ d'action du syndicat est national.



Règles et Méthodes Comptables

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

Les comptes annuels sont établis selon les règlements suivants :

- Le règlement n° CRC 2009-10 relatif aux comptes annuels des organisations syndicales,
- Le règlement n° ANC 2018-06 et ses réèglements modificatifs relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif,
- Le règlement n° ANC 2014-03 et ses règlements modificatifs relatifs à la réécriture du plan comptable, notamment le règlement ANC 2022-06.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historique

Changement de méthode comptable:

En application de la réglementation, l'organisation syndicales a appliqué le nouveau règlement comptable ANC 2022-06 pour ses comptes 2025 ce qui a entraîné des changements de présentation dans les comptes.

Ainsi il n'y a plus ni résultat exceptionnel ni transfert de charges sur l'exercice 2025. Il n'y a pas eu d'impact sur les estimations et autres méthodes comptables appliquées par l'organisation syndicale.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens :

- Matériel de Transport : 5 ans
- Matériel Informatique : 3 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Les immobilisations financières sont principalement constituées de parts du Crédit Coopératif détenues dans un but de placement financier à long terme.

Stocks et en cours

Le Syndicat Solidaires informatique ne dispose d'aucun stock au **31/12/2025**.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Effectifs

Le Syndicat Solidaires informatique n'a plus de salarié depuis l'exercice 2025.

Traitement comptable des cotisations:

Le fait générateur de la comptabilisation des cotisations est l'encaissement effectif desdites cotisations.

Tableau des ressources

+ Cotisations reçues	429 053
- Reversements de cotisations	- 13 712
+ Subventions reçues	0
+ Autres produits d'exploitation	63 775
+ Produits financiers reçus	1 833
TOTAL DES RESSOURCES	480 949



Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	6 064		2 057			8 121
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 064		2 057			8 121
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	79 178		1 556			80 734
	Prêts et autres immobilisations financières	20 950		14 410			35 360
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	100 128		15 966			116 094
TOTAL		106 192		18 022			124 214



Amortissements

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Autres Instal, agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier			705	2 469		3 174
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			705	2 469		3 174
TOTAL				705	2 469		3 174



Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL					
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					



Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts	7 910	7 910	
	Autres immobilisations financières	27 450	27 450	
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnelet comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	4 342	4 342	
	Charges constatées d'avance	9 180	9 180	
	TOTAL DES CREANCES	48 882	48 882	
	Prêts accordés en cours d'exercice	7 910		
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
------------	--------------	-----------	---------------

DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	26 463	26 463		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnelet comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices	299	299		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées	1 644	1 644		
	Autres dettes	1 835	1 835		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	30 241	30 241		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				



Concours publics et subventions

31/12/2025	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Montant fin ex.
Concours publics et subventions						
Concours publics						
Subventions d'exploitation						
Subventions d'investissement						
TOTAL						



Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06

	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves	305 107	(6 700)			298 407
Report à nouveau					
Report à nouveau sous ctrl de tiers financeurs					
Excédent ou déficit de l'exercice	(6 700)	6 700	63 138		63 138
Situation nette	298 407		63 138		361 546
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	298 407		63 138		361 546



Charges à payer

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		11 108
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		10 901
FOURNISSEUR - FACTURES NON PARVENUES	10 901	
Autres dettes		207
DIVERS CHARGES A PAYER	207	



Produits à recevoir

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

Total des Produits à recevoir		4 000
Autres créances		4 000
DIVERS PRODUITS A RECEVOIR	4 000	



Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			9 180
Assurance multirisque 2026	01/01/2026 31/12/2026	128	
Abo GISTI	01/01/2026 30/09/2026	158	
OVH cloud	01/01/2026 30/06/2026	14	
WAAPI abo advanced	01/01/2026 20/01/2026	87	
SURVEY MONKEY abo	01/01/2026 22/02/2026	63	
METIN AVOCAT - convention d'assistance et de conseil	01/01/2026 31/05/2026	1 000	
OVH facture FR69552800	01/01/2026 31/03/2026	24	
Convention GRELIN	01/01/2026 14/01/2026	506	
Convention METIN au niveau national	01/01/2026 30/09/2026	7 200	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			9 180



Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			



Honoraires des Commissaires aux Comptes

Règlement ANC 2025-01

Commissaire aux comptes 1				Commissaire aux comptes 2			
ALCA							
31/12/2025	31/12/2024	%	%	31/12/2025	31/12/2024	%	%

Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes

Honoraires afférents à la certification des comptes	4 020	3 900	100,00	100,00				
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)								
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité								
Total	4 020	3 900	100,00	100,00				

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité (*)								
--	--	--	--	--	--	--	--	--

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce pour les commissaires aux comptes et à l'article L.822-24 du code de commerce pour les OTI »



ALCA AUDIT SAS

Société de Commissariat aux Comptes membre de la Compagnie Régionale de Colmar

SOLIDAIRES INFORMATIQUE

Siège social :
31, rue de la Grange aux Belles
75010 PARIS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre syndicat, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées visées à l'article R. 612.5 du Code de Commerce.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur l'utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, il ne nous a été donné d'aucune convention à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en l'application de l'article L 612-5 du Code de Commerce.

Fait à Truchtersheim, le 11 mai 2026

Le Commissaire aux comptes

ALCA AUDIT

ZECH Christophe

SAS au capital de 1 000 € - RCS STRASBOURG 814 292 652
Siège social : 1A, rue du Kochersberg 67370 TRUCHTERSHEIM
Tél : 03.88.25.39.19 – Fax : 03.88.51.43.37 – Mail : czech@alcaexpert.com
APE : 6920Z – N° TVA intracommunautaire : FR 92 814292652

